

Sécurité de la vieillesse

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Il est 6 heures.

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): J'entends quelqu'un dire qu'il est 6 heures. Est-on d'accord?

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): Comme il est 6 heures, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 8 heures. (La séance est suspendue à 6 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

LA LOI SUR LA SÉCURITÉ DE LA VIEILLESSE

MODIFICATIONS VISANT À AUGMENTER LE MONTANT DE BASE DE LA PENSION ET À PRÉCISER L'ANNÉE DE BASE DE LA FORMULE D'INDEXATION

La Chambre reprend l'étude de la motion de l'hon. M. Lalonde: Que le bill C-147, tendant à modifier la loi sur la sécurité de la vieillesse, soit lu pour la 2^e fois et renvoyé au comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Sud): Monsieur l'Orateur, lorsque j'ai dû m'interrompre à 5 heures parce que l'heure des mesures d'initiative parlementaire était arrivée, j'étais en train de rappeler des faits historiques se rapportant à la pension de vieillesse. J'ai assez parlé du passé, mais il y a un fait que j'aimerais signaler, et je dois le faire puisque mon bon ami le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social s'est vanté cet après-midi. Il a déclaré, à juste titre, que traduite en dollars, l'augmentation proposée actuellement était la plus importante jamais apportée à la pension de sécurité de la vieillesse.

Que l'on parle d'une augmentation de \$13.39 sur ce que la pension aurait été en avril, ou de \$17.10 sur ce qu'elle est actuellement, il ne s'agit que d'une augmentation de 15 ou 20 p. 100. J'ai fait remarquer cet après-midi qu'il y a 30 ans, après une dure session, nous avons gagné une augmentation de \$5. Cette somme est certes nettement inférieure à \$13 ou \$17, mais je signale également le fait qu'il s'agissait d'une augmentation de 25 p. 100 par rapport au montant de la pension de l'époque, de sorte que le ministre a encore bien du chemin à parcourir. Je fais également remarquer qu'il y a 30 ans, une somme de \$5 représentait un pouvoir d'achat nettement supérieur à une somme de \$13.39 actuellement.

Cela m'amène à souligner l'argument que je défends avec beaucoup d'acharnement au nom de tout mon parti: même s'il y a eu une augmentation dont nous nous réjouissons, nous ne sommes pas encore satisfaits. La pension de base devrait être de \$150 par mois. Le ministre et le gouvernement savent que si nous ne les avons pas laissés en paix depuis le début de cette session, c'est que c'est une des choses auxquelles nous tenons. Je peux dire également au ministre que le gouvernement n'aura pas la paix tant que le montant de la pension de vieillesse n'aura pas atteint un chiffre que nous considérons comme juste.

[M. l'Orateur suppléant.]

Des voix: Bravo!

M. Alexander: Où est l'amendement, Stanley?

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Les députés ne semblent pas se rendre compte qu'ils ne peuvent pas présenter d'amendements à des bills de finances.

M. Alexander: Faites semblant quand même.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, j'espère que ceci est consigné au compte rendu. Le député d'Hamilton-Ouest (M. Alexander) dit «Faites semblant quand même». C'est une manière bien conservatrice d'aborder le problème.

Des voix: Bravo!

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): En commençant par leur chef, ils ont soigneusement évité de dire quel montant la pension devrait atteindre d'après eux.

Une voix: Quatre-vingt-dix dollars par mois.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Oui, ou tout au plus quatre-vingt-quinze. Monsieur l'Orateur, il serait bon que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social nous dise combien coûterait l'augmentation de la pension que nous aimerions avoir, mais s'il nous dit que nous ne pouvons pas augmenter la pension aujourd'hui parce que cela coûterait des millions ou des centaines de millions de dollars, j'espère que le ministre ou le gouvernement ne viendra pas nous demander d'ici quelques jours ou d'ici une semaine ou deux, d'accorder aux entreprises des centaines de millions de dollars en abattements fiscaux.

Des voix: Bravo!

Une voix: Nous y voilà!

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Si on a l'argent, les gens qui le méritent, les gens à qui il doit aller, ce sont nos citoyens âgés. Nous nous en tenons à notre objectif de \$150 par mois comme pension de base.

J'ai bien aimé l'allusion du ministre cet après-midi à la question de l'universalité. Ses prédécesseurs avaient justifié à la Chambre le gouvernement de n'avoir pas relevé la portion universelle de la pension, mais d'avoir relevé plutôt le supplément. Alors même qu'il faisait ce qu'il fallait cet après-midi, il soutenait qu'il serait peut-être mieux d'accroître le supplément au lieu du montant de base de la pension. Il a repris le vieil argument selon lequel si la pension est universelle, une partie va aux gens riches, à ceux qui n'en ont pas besoin. Monsieur l'Orateur, nous croyons encore que selon le bon sens et une saine philosophie, le meilleur moyen d'unifier le pays est d'en arriver à autant d'égalité que possible et que si nous ne pouvons pas obtenir cette égalité pendant certaines périodes de la vie, accordons-la pendant les années de retraite.

Je veux redire au ministre et à la Chambre que de tous les Canadiens qui ont 65 ans et plus, seuls les premiers 10 p. 100 ou à peu près ont tellement d'argent qu'il ne leur en faut pas davantage. Les autres 90 p. 100 se répartissent en trois groupes d'environ 30 p. 100 chacun. Il y a les Canadiens au bas de l'échelle, soit 30 p. 100, qui n'ont d'autre revenu que la pension et ont droit, par conséquent, à tout le supplément de revenu garanti en plus de leur pension de vieillesse; ceux qui composent le deuxième groupe de 30 p. 100 n'ont qu'un bien modique revenu et ont donc droit à une partie du supplément de revenu garanti. Entre